

## AUTORISATION DE REJET dans le milieu superficiel

### NOTICE

- Ce document est à remplir en cas de création ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif nécessitant un rejet vers un exutoire (fossé, cours d'eau,...) suite à la présence de sols trop imperméables sur la parcelle.
- Ce document(s) est à joindre à la *Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Non Collectif*.
- Cette demande est à adresser :
  - en cas de rejet sur terrain privé, au propriétaire des lieux
  - en cas de rejet sur domaine communale, à Monsieur le Maire et adressé à la mairie concernée
  - en cas de rejet sur domaine départemental, à Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne à l'adresse suivante :
    - Direction de la Voirie Départementale
    - Unité départementale de Laon
    - Hôtel du Département
    - Rue Paul Doumer
    - 02013 LAON Cedex
  - en cas de rejet sur domaine national, à Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes à l'adresse suivante :
    - Direction Interdépartementale des Routes du Nord
    - Arrondissement Gestion de la Route – Secteur Est
    - District de Laon
    - 6 Rue Armand Brimbeuf
    - 02000 Laon
  - en cas de rejet dans un cours d'eau, à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Aisne à l'adresse suivante :
    - Direction Départementale des Territoires de l'Aisne
    - Services Environnement - Unité Gestion de l'eau
    - 50 boulevard de Lyon
    - 02007 Laon Cedex



Cadre réservé au SPANC

N° DOSSIER :

## AUTORISATION DE REJET dans le milieu superficiel

Je soussigné(e), M ..... ,  
agissant en qualité de .....  
autorise M. Mme Mlle .....  
domicilié(e) à ..... ,  
à rejeter ses effluents traités du dispositif d'assainissement non collectif  
situé<sup>1</sup> ..... , dans la commune de ..... ,  
sur la (les) parcelle(s) cadastrée(s) ..... , dans l'exutoire ci-dessous :

.....  
sous réserves des conditions<sup>2</sup> énumérées ci-dessous :

- Les effluents rejetés devront être conformes aux prescriptions de l'arrêté du 7 septembre 2009, les concentrations maximales en sortie de traitement, calculées sur un échantillon moyen journalier seront de :
  - 30 mg/l en matières en suspension (MES)
  - 35 mg/l pour la Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours (DBO<sub>5</sub>)

.....  
.....

Fait à ..... , le .....

Pour valoir ce que de droit.

*Signature*

<sup>1</sup> Indiquer le numéro et nom de la voie

<sup>2</sup> Joindre une feuille annexe si nécessaire